

PROCÈS-VERBAL**Séance plénière du conseil d'administration du 15 mars 2022**

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 15 mars 2022 à 17h45 en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales**Partie A**

1. Approbation de procès-verbaux
2. Aide financière accordée aux étudiants de l'université en mobilité d'études en Russie pour leur retour en urgence en France
3. Mise en place d'un fonds d'aide individuelle d'urgence
4. Approbation du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2021 :
 - a) Approbation du compte financier 2021
 - b) Affectation des résultats 2021
 - c) Rapport Annuel de Performance 2021
5. Cadeaux aux personnels et manifestations de sympathie à l'occasion d'événements
6. Dispositifs de prestations sociales et de participation aux activités culturelles
7. Répartition par discipline des possibilités de promotions internes au corps des professeurs d'université au bénéfice des maîtres de conférences
8. Montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)
9. Critères et barèmes de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche) 2022
10. Elections professionnelles 2022 : effectifs observés au 1^{er} janvier 2022 pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes
11. Bornage de l'année universitaire 2021-2022
12. Tarifs de la formation professionnelle de l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023
13. Tarifs de rémunération pour le suivi des participants en formation continue à l'IAE

Partie B**Organisation pédagogique**

Eléments de paramétrage Parcoursup (IUT)

Dates des campagnes de sélection en Master 1

Questions financières

Bilan de la CVEC 2021 (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)

Partie C

Transmission pour information d'un arrêté portant interdiction d'accès aux locaux de l'université

Domiciliation du siège de l'association Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur

Conventions pour information

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BONNET Gilles – LEDENTU Marie – HOURS Bernard

Collège B des autres enseignants : BRUNEL Olivier – HERNANDEZ MARZAL Belen – JOBERT Vanina

Collège des étudiants : KLILOUA Naïl – NIEPCERON Jean-Arnaud – ZADI Daniella

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine – LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine par BONNET Gilles – CARPANO Eric par BRUNEL Olivier – DEUMIER Pascale par HERNANDEZ MARZAL Belen – GIRARD Pierre par LEDENTU Marie – VINOT Didier par LEDENTU Marie

Collège B des autres enseignants : BISCAY Myriam par JOBERT Vanina

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume par BONNET Gilles – SALMI Rachid par NIEPCERON Jean-Arnaud – VAUTRIN-VILLOND Véronique par KLILOUA Naïl

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par JOBERT Vanina – JAKUBOWICZ Alain par HOURS Bernard – LORENTZ-POINSOT Valérie par BRUNEL Olivier – ROBIN Bénédicte par HERNANDEZ MARZAL Belen

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BOLLIET Clément, vice-président étudiant à la CFVU – BONINCHI Marc, directeur de cabinet – DELPLA Isabelle, vice-présidente en charge de la recherche – DESNOUES Fabienne, directrice générale adjointe, directrice des affaires financières – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GATTA Philippe, commissaire au compte de la fondation KPMG – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, directrice générale adjointe, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARQUET Elodie, vice-présidente étudiante conseil d'administration – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – NIVET Stéphane, directeur de la communication – PONSOT Christel, directrice générale des services – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – VILES Mathieu, chargé de projets transversaux au sein de la Direction générale des services

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable des affaires institutionnelles au sein du SAJGA, Barbara BOJARSKI TOUCHET, assistante administrative au sein du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Barbara BOJARSKI TOUCHET.

Pascale PERRET procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 17h45.

Informations générales

M. BONNET prie d'excuser l'absence du président de l'université pour des raisons médicales. Il se réjouit de l'élection d'un nouveau président à la COMUE, M. DEBOUCK, depuis le 1^{er} mars 2022.

Partie A – 1. Approbation de procès-verbaux (PV)

M. BONNET introduit les procès-verbaux du 19 octobre et du 16 novembre 2021.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'approbation des procès-verbaux est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 2. Aide financière accordée aux étudiants de l'Université en mobilité d'études en Russie pour leur retour en urgence en France

En raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie en cours depuis le 24 février 2022, **M. BONNET** informe le CA de deux textes dont l'objectif est d'aider les étudiants de Lyon 3 en Russie et les étudiants ukrainiens, biélorusses et russes dans le besoin.

M. JOBERT, directeur des relations internationales, présente le premier texte qui concerne le rapatriement des étudiants de Lyon 3 présents en Russie. Face à l'urgence de la situation, une aide financière est proposée pour les sept étudiants sur place qui consiste en une prise en charge des frais de transports et d'hébergement lors du rapatriement. Il précise que deux étudiants sur place ont répondu favorablement à cette aide et que deux souhaitent rester sur le territoire russe.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'aide financière accordée aux étudiants de l'Université en mobilité d'études en Russie pour leur retour en urgence en France est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 3. Mise en place d'un fonds d'aide individuelle d'urgence

M. JOBERT présente le deuxième texte qui concerne l'accueil des étudiants ukrainiens, biélorusses et russes. Les étudiants devront faire une demande qui sera analysée par un ou une assistante sociale. L'aide comprend une exonération des frais d'inscription ainsi qu'un montant mensuel de 500 euros reconductible jusqu'à 6 mois et dont le budget vient du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes). Il précise qu'à ce jour, deux étudiantes ukrainiennes ont sollicité cette aide.

Mme LEDENTU demande s'il existe une coordination de site pour l'accueil de ces étudiants.

M. JOBERT répond qu'une réunion est prévue ce jeudi avec la COMUE.

M. BONNET informe que M. James WALKER s'occupe de la coordination de ce projet à la COMUE.

M. LONGUEVAL intervient pour informer qu'une réunion avec le recteur a été tenue la veille sous la coordination de M. WALKER de Lyon 2. Cette réunion a permis de faire un point sur l'effectif et le nombre d'étudiants concernés par l'aide. Il se réjouit par ailleurs qu'une réunion avec les établissements du site soit prévue.

Mme LEDENTU demande s'il y a des demandes d'enseignants chercheurs ukrainiens.

M. JOBERT répond qu'il y a une demande d'une enseignante en langue anglaise par le biais du programme PAUSE (Programme National d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil). Il rappelle que le SGR (Service Général de la recherche) coordonne les demandes des enseignants chercheurs et des doctorants.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La mise en place d'un fonds d'aide individuelle d'urgence est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 4. Approbation du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2021

a) Approbation du compte financier 2021 et b) Affectation des résultats 2021

M. MARMOZ présente le bilan du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2021. Il constate tout d'abord un bilan positif pour l'avenir. En effet, le solde budgétaire de l'établissement s'élève à plus de 10 millions d'euros et le fonds de roulement à plus de 33 millions d'euros. Ce bilan s'explique par trois raisons. La première est une dotation imprévue fin décembre de plus de 5 millions. Cette dotation survient suite à un rattrapage de dotation de l'Etat. Deuxièmement, l'établissement a connu une hausse des recettes notamment grâce à l'apprentissage. Troisièmement, l'établissement, face à la crise sanitaire, a diminué ses dépenses. En découle une trésorerie très positive en bilan de l'année 2021. Il rappelle néanmoins l'existence d'inconnus pour l'avenir comme l'augmentation du point d'indice, l'augmentation des charges et des dépenses. Toutefois, l'établissement possède désormais 12 millions d'euros de réserve, ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

M. LE NAOUR rappelle le calendrier du compte financier 2021. En premier lieu s'est tenue la revue du contrôle interne en septembre 2021, puis l'intervention pré finale en décembre 2021 et enfin l'intervention finale du 7 au 11 février 2022. Ces trois étapes ont permis une certification sans réserve également vérifiée par le commissaire au compte. M. LE NAOUR détaille les trois articles du budget prévu dans la délibération. Le premier article concerne les éléments d'exécution budgétaire : le montant des autorisations et engagements est de 119 794 955,16 euros, le montant des crédits de paiement de 116 539 370,59 euros et le solde budgétaire de 10 761 127,51 euros. L'article 2 concerne les éléments d'exécution comptable : le montant de la variation de trésorerie est de 13 634 853,57 euros, le montant du résultat patrimonial de 12 277 207,78 euros, le montant de la capacité d'autofinancement de 14 139 698,20 euros et le montant de la variation annuelle du fond de roulement de 10 020 765,27 euros. Enfin, le CA propose dans l'article 3 l'affectation en réserve du résultat patrimonial à hauteur de 12 277 207,78 euros.

M. GATTA, commissaire au compte de la fondation KPMG, rappelle que les comptes ont été arrêtés par l'ordonnateur et confirme qu'il est un tiers indépendant. Il informe le conseil que l'objectif de sa mission est d'assurer que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Afin de permettre une certification sans

réserve, les comptes doivent correspondre à trois critères de qualité : sincérité, régularité par rapport aux principes et méthodes comptables applicables aux établissements publics nationaux et image fidèle par rapport au résultat de l'opération de l'exercice, de l'image financière de l'établissement et au patrimoine de l'établissement. De plus, il évoque la vérification de la concordance et la sincérité des éléments indiqués dans le rapport de l'agent comptable. Après expertise, il conclut à la qualité du processus comptable dont tous les voyants sont au vert.

Mme LEDENTU demande quel est le montant total des réserves en ajoutant les réserves antérieures à celle de 2021.

M. LE NAOUR répond que le montant final est de 60 millions.

M. NIEPCIERON demande s'il est envisageable que des fonds puissent être retournés à l'IAE. Il demande également si un investissement dans la fibre est possible pour pallier les problèmes de connexion sur site.

M. MARMOZ répond qu'il n'y aura pas de changement sur le financement pour l'IAE.

M. BONNET indique que le budget 2022 prévoit 500 000 euros sur quatre ans pour les câblages afin de prioriser l'infrastructure et la sécurité de l'établissement.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'approbation du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2021 et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

b) Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021

M. BONNET explique que le RAP se base sur les indicateurs du PAP (Projet Annuel de Performance) aligné avec l'orientation stratégique et politique du nouveau projet d'établissement. Le RAP se divise en deux programmes : la formation supérieure et la recherche universitaire d'une part et puis la vie étudiante d'autre part.

Mme PONSOT précise que 16 mois se sont écoulés entre le PAP produit en décembre 2020 et le RAP en mars 2022. Elle attire l'attention sur le changement d'équipe de gouvernance et le nouveau projet d'établissement entre le PAP 2021 et le RAP. Elle présente ensuite le programme 150 du RAP. L'objectif 1 *Besoin de qualification supérieur tout au long de la vie* comprend une partie sur l'insertion qualitative. La première partie concerne le taux d'emplois, l'adéquation emploi-formation et la durée d'accès à l'emploi. La seconde partie porte sur la formation continue aussi bien des actifs que des personnes en recherche d'emploi ou des personnes en reconversion. L'objectif 2 *Améliorer la réussite des étudiants* implique l'augmentation du nombre de DUT, la réussite en licence en 3 ou 4 ans et la réussite en master. Elle souligne une marge de progression sur la valeur ajoutée de ces derniers diplômes. L'objectif 3 *Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international* et l'objectif 4 *Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche* ont reçu un retour positif de la commission européenne en septembre 2021 suite à l'évaluation intermédiaire du label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers). Par ailleurs, elle indique que les ressources propres ont augmenté grâce à la recherche. L'objectif 5 *Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements* a été impacté par la crise sanitaire. L'objectif actuel est de renforcer des zones géographiques ciblées et de développer la recherche internationale. L'objectif 6 *Améliorer l'efficacité de l'université* concerne la dématérialisation et la simplification des procédures, le développement d'outils et process pour piloter (comme par exemple PEGASE et ses applications satellites ou OSAC), les ressources propres de l'établissement et un plan de relance dont deux projets pour la diminution de carbone. De plus, Mme PONSOT présente le programme 231 « Vie étudiante » du

RAP qui comporte l'égalité des chances, la santé, le lien entre lycée et université, la diversité, la précarité, la santé mentale et le projet BASE, lieu unique d'accueil et d'accompagnement social des étudiants.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le rapport annuel de performance (RAP) 2021 est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 5. Cadeaux aux personnels et manifestations de sympathie à l'occasion d'événements

M. MARMOZ expose une délibération pour encadrer les cadeaux aux personnels et manifestations de sympathie par l'université. Après différents échanges avec les doyens en Bureau, la délibération a été validée par le rectorat en termes de contrôle de légalité. Elle permet ainsi de sécuriser les procédures et l'aspect financier et de rassurer les services administratifs des composantes.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'encadrement des cadeaux aux personnels et des manifestations de sympathie à l'occasion d'événements est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 6. Dispositifs de prestations sociales et de participation aux activités culturelles

Mme FERRARI BEEUR présente les trois nouveaux dispositifs proposés par le SACSO (Service d'Action Culturelle et Sociale). Le premier concerne l'augmentation du niveau de quotient familial pour les prestations sociales afin qu'un plus grand nombre d'agents puissent bénéficier de ces prestations. Deuxièmement, il est proposé de développer l'accompagnement des aidants familiaux en se rapprochant du dispositif de la métropole intitulé « répit à domicile ». Enfin, le dernier point concerne la participation au financement de la carte culture de la ville de Lyon.

M. BONNET remercie le SACSO pour son travail.

M. NIECPERON qui détient une procuration quitte la salle.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les dispositifs de prestations sociales et de participation aux activités culturelles sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 7. Répartition par discipline des possibilités de promotions internes au corps des professeurs d'université au bénéfice des maîtres de conférences

M. NIEPCERON revient dans la salle.

Mme LEBEAU annonce le repyramidage pour les années 2021 et 2022. Elle rappelle qu'un repyramide consiste en la création d'une voie d'accès temporaire au corps des professeurs des universités, conformément à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Elle souligne que l'objectif pour 2027 est d'atteindre 47% de professeurs des universités dans chaque discipline d'enseignement, au niveau de chaque établissement ou de manière nationale. Ainsi le ministère propose l'ouverture de six postes (3 pour l'année 2021 et 3 pour l'année 2022). Cette ouverture se déroulera à la fin du mois de mars pour une clôture fin avril 2022. Ces postes devront appartenir au cœur de cible des choix fixés par le ministère en fonction des sections les plus éloignées des 47% de professeurs des universités. Le ministère propose parmi les sections du Conseil National des Universités (CNU) :

- Section 5 Sciences économiques
- Section 6 Sciences de gestion
- Section 11 Langues et littérature anglaises et anglo-saxonnes
- Section 13 Langues et littérature slaves
- Section 14 Langues et littérature romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- Section 15 Langues et littérature arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
- Section 27 Informatique
- Section 71 Sciences de l'information et de la communication

Parmi ces sections l'université a effectué son choix sur les critères des candidats potentiels et des sections les plus éloignées des 47% de professeurs des universités. Par conséquent l'établissement propose :

- Un poste section 5 au titre de 2022
- Un poste section 6 au titre de 2021
- Un poste section 6 au titre de 2022
- Un poste section 14 au titre de 2021
- Un poste section 27 au titre de 2022
- Un poste section 71 au titre de 2021

Mme LEBEAU ajoute que cette proposition a reçu un avis favorable du CT (Comité Technique).

Mme JOBERT demande si les 47% correspondent au ratio des professeurs par rapport aux nombre total d'enseignants chercheurs.

Mme LEBEAU confirme.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La répartition par discipline des possibilités de promotion interne au corps des professeurs d'universités au bénéfice des maîtres de conférences est adoptée à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 24 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 24 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstention : | 0 |

Partie A – 8. Montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)

Mme LEBEAU explique que la prime C3, intitulée dans le décret « Prime individuelle liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel des agents », est la troisième composante du nouveau régime indemnitaire des personnels et enseignants chercheurs. L'objectif de cette prime est de remplacer la PEDR pour une partie des attributaires. Cette prime de 3 ans pour les enseignants chercheurs est accessible sur 3 critères : l'investissement pédagogique, l'activité scientifique et l'accomplissement de tâches d'intérêt général. Le cadrage du ministère s'opère sur deux plafonds : le plafond de bénéficiaires, soit un maximum de 45% enseignants chercheurs, et le plafond d'une enveloppe. Par conséquent, 30 à 40 primes C3 pour un montant unique fixé à 4500 euros pour l'ensemble des bénéficiaires seront attribuées pour l'année 2022. Mme LEBEAU ajoute que le CT a rendu un avis favorable le 1^{er} mars et que la prime a été présentée au CAC restreint plus tôt dans l'après-midi.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 9. Critères et barèmes de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche) 2022

M. BONNET précise que malgré la mise en place de la C3, la PEDR va néanmoins subsister pour les actuels bénéficiaires. De plus, elle sera accessible aux enseignants chercheurs qui obtiennent une délégation auprès de l'IUF (Institut universitaire de France) ou qui sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international selon une liste fixée par un arrêté ministériel.

Mme LEDENTU demande ce que signifie la mention « *sous décision suspensive de l'avis favorable de la commission recherche du 10 mai 2022* » indiquée dans la délibération.

Mme LEBEAU présente le circuit de validation des primes. Tout d'abord, les primes font l'objet d'un avis favorable de la commission recherche compétente en la matière pour être ensuite validée par le CA. Cependant, la prochaine commission recherche n'ayant lieu qu'en mai, avec l'accord du service juridique et du rectorat, il est proposé au CA de la voter en prévoyant une condition suspensive c'est-à-dire que cette dernière ne sera effective qu'après une validation de la commission recherche.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les critères et barèmes de la PEDR 2022 sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 10. Elections professionnelles 2022 : effectifs observés au 1^{er} janvier 2022 pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes

En accord avec les obligations encadrant les élections professionnelles de 2022, **Mme LEBEAU** partage avec le CA la répartition par genre et catégories au sein des effectifs qui sera prise en compte pour ce scrutin.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les élections professionnelles 2022 : les effectifs observés au 1^{er} janvier 2022 pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 11. Bornage de l'année universitaire 2021-2022

Suite à une discussion quant au bornage de l'année universitaire 2021-2022 en Bureau puis en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), **Mme KRIEF** présente la proposition de clôture de l'année universitaire 2021-2022 au 31 décembre 2022 pour faciliter la période de stage des étudiants.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le bornage de l'année universitaire 2021-2022 est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 12. Tarifs de la formation professionnelle de l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023

M. TRAVARD annonce le renouvellement des tarifications pour les formations d'apprentissage. Il indique que ce montant n'inclura pas de reste à charge pour les entreprises. Par ailleurs, le contrat de professionnalisation sera d'un montant horaire forfaitaire de 14 euros, ce qui équivaut à un montant compris entre 6000 à 6500 euros par an. De plus, cette année, la formation continue s'élèvera à 7000 euros et 50% de remise seront accordés aux demandeurs d'emplois.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les tarifs de la formation professionnelle de l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023 sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 13. Tarifs de rémunération pour le suivi des participants en Formation Continue à l'IAE

M. BONNET rapporte le constat du conseil de l'IAE que les contrats de professionnalisation et les conventions de formation professionnelle donnent lieu à des modalités et rémunérations différentes pour la même formation. Ainsi, par souci d'équité, le conseil désire harmoniser avec un montant forfaitaire pour le suivi en entreprise, le suivi de mémoire et la participation à la soutenance indifféremment du contrat ou de la convention signée par le participant.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les tarifs de rémunération pour le suivi des participants en Formation Continue à l'IAE sont approuvés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
---	----

✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie B – Organisation pédagogique

M. BONNET indique que les points suivants ont tous été présentés lors de la CFVU.

Éléments de paramétrage Parcoursup (IUT)

Mme KRIEF invite à voter les éléments de paramétrage de Parcoursup 2022 dans le cadre du BUT (Bachelor universitaire de technologie). Elle explique que les paramétrages des autres composantes ont pu être présentés en CFVU du mois de novembre mais que la réforme des BUT a entraîné le report de ceux de l'IUT à la CFVU du 8 mars.

Dates des campagnes de sélection en Master 1

Mme KRIEF rappelle que la plateforme TMM (Trouve Mon Master) proposée par le ministère pour la rentrée 2022 n'a pas vu le jour. En conséquence, le calendrier 2022 de sélection en Master 1 a été voté pour chaque composante en prenant en compte la date butoir du ministère afin que les futurs étudiants puissent avoir une réponse le 24 juin et puissent s'inscrire avant le 8 juillet 2022.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les questions pédagogiques sont votées en bloc et sont adoptées à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie B – Questions financières**Bilan de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2021**

Mme KRIEF informe de l'obligation réglementaire de remettre au rectorat un bilan qualitatif et quantitatif de la CVEC. Ainsi, il est exposé pour l'aspect qualitatif les cinq projets et pour l'aspect quantitatif les montants perçus des différents projets mis en œuvre lors de l'année passée. Elle précise qu'un bilan très détaillé sera présenté lors de la CFVU de mai afin de voir l'affectation des dépenses.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les questions financières sont votées en bloc et sont adoptées à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie C**Transmission pour information d'un arrêté portant interdiction d'accès aux locaux de l'université**

M. BONNET informe que le 2 février 2022, la présence d'une personne ni étudiante, ni enseignante à l'université, ni membre de l'EDPL (Equipe de Droit Public de Lyon) dans les locaux de l'EDPL a été signalée par M. ROUX, professeur des universités et directeur de l'équipe. Cette personne avait un comportement inopportun et une attitude menaçante. En conséquence, le 4 février 2022, a été publié un arrêté portant interdiction d'accès aux locaux de l'université pour cette personne afin de garantir la sécurité des agents et usagers.

Domiciliation du siège de l'association Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur

M. BONNET annonce la domiciliation au sein de l'Université du siège de l'association Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur fondée en 1962 en tant qu'association loi 1901. Cette Société organise des colloques, manifestations scientifiques et une veille à destination des enseignants.

M. VILES complète en précisant que la société était domiciliée depuis sa création à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle au sein du centre du site qui a fermé ses portes dans le cadre d'une réorganisation de leurs locaux. La Société a sollicité Lyon 3 pour sa domiciliation. Il précise que la présidente de cette association, Mme FRIGAU MANNING et l'une de ces vice-présidentes, Mme COTENSIN-GOURRIER sont enseignantes chercheuses à l'Université Lyon 3. Il confirme qu'après examen administratif et juridique cette domiciliation ne pose pas de difficultés. Par ailleurs, il fait savoir que la domiciliation n'entraîne pas l'attribution automatique de locaux au sein de l'établissement.

M. BONINCHI assure qu'il n'y a pas d'attribution de local pour cette association.

Conventions pour informations

M. BONNET présente 46 conventions pour information.

Questions diverses

Mme MARQUET remercie Mme MERCIER-SUISSA, le SAJGA, le service édition, Mme GURDEBEKE et le service des statistiques pour l'aide à l'occasion de la soirée du 8 mars avec des associatifs de Lyon 3.

M. KLILOUA s'interroge sur l'accessibilité des délibérations de tous les conseils sur l'intranet étudiant.

M. LONGUEVAL félicite le vice-président d'avoir pu animer un CA en moins de deux heures. Il félicite également les comptables pour la présentation qui était pédagogique.

Mme LEDENTU s'inquiète du déménagement du service de la recherche et de l'éloignement des locaux.

M. BONNET répond que les travaux sont en cours et que ce déménagement est temporaire. De plus, il ajoute que le bâtiment choisi permet de bénéficier d'un espace en quantité et en qualité. Il permet notamment de faire coexister des bureaux pour les administratifs, les chercheurs invités et les enseignants chercheurs de l'université. Il permet également d'héberger un tiers lieu de coworking pour les personnels.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 20h.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET